

Montréal, le 10 décembre 2013

RAPPEL SUR LE COMMUNIQUÉ DU 18 SEPTEMBRE 2013

Chers collègues délégués,

Je me permets de vous faire un petit rappel sur l'importance du communiqué cité en rubrique.

Nous sommes en pleine période ou comme employé, notre surtemps est effectué en ce qui concerne les opérations et le reste à venir, s'il y en a, sera effectué sous peu.

Je vous invite à être à l'écoute de vos sections et du traitement des formulaires déposés (délais de signature, refus, modification, négociation, etc.). Je vous invite aussi à mettre en application l'article 10-42.03 et à prévoir sur le formulaire (H920) vos reprises de surtemps à votre guise ou excédants vos 85 heures permises en transferts à l'année financière prochaine. Éviter les surprises, soyez proactif.

En terminant, je profite de cette tribune pour vous souhaiter de bonnes fêtes, de la santé et du bonheur au travail. Salutations à vos familles.

Syndicalement vôtre,

Sylvain Milette  
Directeur aux griefs

SM/ml